

ANNEE 1964 - 1 - N° 35 / PR-SGG

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

- VU l'Ordonnance N°8 du 11 Janvier 1964 portant constitution de la République du Dahomey ;
- VU la Loi N°59-16/ALD du 9 Juillet 1959 fixant la liste des emplois supérieurs de la République du Dahomey dont la nomination des titulaires est faite par le Président de la République, le conseil des ministres étant obligatoirement entendu,
- VU le Décret N°27/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant la composition des cabinets ministériels ;
- VU l'Ordonnance N°15/GPRD/SGG du 21 Janvier 1964 fixant les rémunérations des personnels servant dans un cabinet ministériel ;
- VU les nécessités de service;

Le Conseil des Ministres entendu,

D É C R Ê T E :

Article 1er - Monsieur Gaston AGBOTON, Directeur de l'Information, est nommé conseiller technique au cabinet du Président de la République, cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 - Le présent décret qui prendra effet pour compter du 1er Février 1964, sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera./-

PAR LE ~~PRESIDENT~~ DE LA REPUBLIQUE
le Président du Conseil,
Chef du Gouvernement,

J. AHOMADEGBE-TOMETIN

Fait à COTONOU, le 28 Février 1964

S.-M. APITHY

Ampliatiions :

PR	10	SGG	4	Intéressé ...	1
PC	10	DGF + DB	4	JORD	1

P. Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques, et
du Plan absent,
Le Ministre des Travaux Publics, des
des Transports, des Postes & Télécom-
munications chargé de l'intérim

M. LASSISSI